

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC082

Conseil Communautaire du 03 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trois juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, dans le relais nordique de Giron, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

CHANAY :

CONFORT :

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Benjamin VIBERT - Catherine BRUN - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ- Lucie JOUHAUD - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA - Christophe MARQUET - Anthony GENNARO – Marielle BERGERET

Pouvoirs : Elisabeth JEAMBENOIT à Florian MOINE - Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Katia DATTERO à Patrick PERREARD - Annick DUCROZET à Benjamin VIBERT - Serge RONZON à Régis PETIT – Mourad BELLAMMOU à Jean-Pierre FILLION - Sandra LAURENT-SEGUI à Gilles ZAMMIT - Sacha KOSANOVIC Isabelle DE OLIVEIRA - Sebahat BULUT à Catherine BRUN

Présents : 19

Pouvoirs : 10

Votants : 29

Date de la convocation : 25 juin 2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250703-25-DC082-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

Nature de l'acte : 1. Commande publique – 1.2 Délégations de service public

Objet : Convention de délégation de service public portant sur la gestion de la fourrière automobile (contrat n°CC22A22) – Approbation de l'avenant n°03

Monsieur le Président rappelle qu'un contrat de délégation de service public portant sur la gestion de la fourrière automobile a été notifié, le 24 octobre 2022, à la société Interventions Dépannages Services.

Il indique que la Communauté de communes souhaite réserver 5 places supplémentaires dans le parc de la fourrière automobile pour porter le nombre à 15 places et prolonger le contrat d'une durée de 6 mois afin de préparer au mieux la prochaine consultation. Le contrat sera donc échu le 23 avril 2026.

Il convient de prendre acte de ces modifications tarifaires par un avenant n°03 joint en annexe. Cet avenant conduit à une augmentation du résultat prévisionnel de 1 625 € HT ; l'estimation des résultats prévisionnels sur la durée totale du contrat est désormais de 10 275 € HT.

Il invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1411-6,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R. 3135-7,

VU les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence gestion de la fourrière automobile,

VU l'acte d'engagement du contrat cité en objet, notifié le 24 octobre 2022, à la société Interventions Dépannages Services,

VU l'avenant n°01, notifié le 23 novembre 2022, ayant pour objet la réservation de place à destination de la Communauté de communes dans le parc de fourrière automobile du titulaire de la convention de délégation de service public,

VU l'avenant n°02, notifié le 08 août 2024, ayant pour objet la modification des tarifs des frais de fourrière au regard des évolutions des tarifs prévues par l'arrêté du 20 février 2024,

VU l'avis favorable de la commission de délégation de service public, réunie le 24 juin 2025,

VU le projet d'avenant n°03 joint,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'avenant n°03 au contrat de délégation de service public portant sur la gestion de la fourrière automobile ayant pour objet de prolonger la durée de contrat de 6 mois et de réserver 5 places supplémentaires au sein de la fourrière pour une estimation de résultats supplémentaire de 1 625 € HT

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250703-25-DC082-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ledit avenant et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN

Le Président,
Patrick PERREARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250703-25-DC082-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250703-25-DC082-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

AVENANT N° 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes Terre Valserhône
35, rue de la Poste _ Châtillon-en-Michaille
01200 VALSERHÔNE

B - Identification du titulaire de la DSP.

- Titulaire de la DSP/ Mandataire du groupement :

Société Interventions Dépannages Services
9, rue Clément Ader
01200 VALSERHÔNE

C - Objet de la DSP.

- Objet de la DSP :

Convention de délégation de service public portant sur la gestion de la fourrière automobile
Contrat n°CC22A22

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 24/10/2022

- Modifications introduites par les précédents avenants

- Avenant n°01 notifié le 23/11/2022 : réservation par le délégataire de 10 places dans son parc fourrière automobile à la communauté de communes
- Avenant n°02 notifié le 08/08/2024 : modification des tarifs des frais de fourrière conformément à l'arrêté du 20 février 2024

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

- Réservation de 5 places supplémentaires dans le parc de fourrière automobile à la Communauté de communes Terre Valserhône portant ainsi à 15 le nombre de places.
- Prolongation d'une durée de 6 mois le contrat de délégation, soit jusqu'au 23 avril 2026 conduisant à une estimation du résultat prévisionnel supplémentaire de 1 625 € HT

- Date d'effet de l'avenant : à compter de sa notification

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON

OUI

Montant estimatif de l'avenant :

- Montant HT résultat prévisionnel : 1 625 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 18,79 %

Conformément à l'article R. 3135-7 du code de la commande publique, cette modification n'est pas substantielle puisqu'elle n'introduit pas des conditions qui, si elles avaient figuré dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage de participants ou permis l'admission de candidats ou soumissionnaires autres que ceux initialement admis ou le choix d'une offre autre que celle initialement retenue, ni elle ne modifie l'équilibre économique de la concession en faveur du concessionnaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le contrat de concession initial. En effet, pour mémoire, la 1^{ère} consultation portant sur ce contrat avait donné lieu à une infructuosité pour absence de candidature et d'offre. La Communauté de communes a dû ainsi mettre en œuvre une procédure sans publicité ni mise en concurrence.

Nouveau montant des résultats prévisionnels :

- Montant HT : 10 275 €

E - Signature du titulaire de la DSP.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Valserhône, le

Le Président,
Patrick PERREARD

Référence de la délibération :

Transmission contrôle de légalité :

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,